

Chers parents,

Ce dossier est à utiliser pour les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) pour la période allant de
Septembre 2017 à Juin 2018.



Les dossiers incomplets ne pourront être traités.

Les différents services du pôle Animation

LE MERCREDI

Pour les familles qui auront inscrit leurs enfants au pôle Animation de l'ARES :

- Nos animateurs iront chercher les enfants des écoles **STURM et SCHUMAN à 11h30** et les ramèneront à l'ARES pour 12h15. Le temps de repas se fait en deux services. Un premier service de restauration sera proposé de 12h15 à 13h15 et un second de 13h15 à 14h15.
- En parallèle, les enfants venant **d'autres établissements scolaires** pourront être accueillis à l'ARES à partir de **12h15**, mais devront s'y rendre par leurs propres moyens et accompagné d'un adulte auprès des animateurs.
- Pour les familles qui le désirent, il sera possible de nous confier vos enfants entre 13h et 14h, sans service de restauration, dès lors que l'enfant aura déjeuné au moment où il nous rejoindra.
- Les enfants pourront ensuite être pris en charge par nos services jusqu'à 18h15. Ils pourront cependant être cherchés partir de 17h00.

ATTENTION : il n'y aura pas d'accueil de loisirs pour les enfants de Maternelles les mercredis ni d'accueil le mercredi matin pour les enfants dépendants d'écoles privées.

LE SOIR

- Pour les familles qui auront inscrit leur(s) enfant(s) au pôle Animation de l'ARES, nos animateurs iront chercher les enfants à l'école **STURM les lundis, mardis, jeudis et vendredis** à 15h45 et les ramèneront à l'ARES pour 16h30. Nous proposerons un accueil de loisirs avec des temps d'activités et la possibilité pour les enfants de faire leurs devoirs. Nous précisons qu'il ne s'agira pas d'un soutien scolaire.
- Un projet d'Accompagnement à la Scolarité est proposé aux enfants scolarisés du CP au CM2 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les enfants sont récupérés directement à l'école STURM.
- Les enfants sont pris en charge par nos services jusqu'à 18h30. Ils pourront cependant être cherchés partir de 17h30.
- Un projet d'Accompagnement à la Scolarité est proposé aux collégiens les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17h30 à 19h. Les jeunes inscrits devront se rendre à l'ARES par leurs propres moyens.

LES VACANCES

Le fonctionnement des périodes de vacances scolaires restera sur le même modèle que les années précédentes :

- Un accueil pour les 4-5 ans
- Un accueil pour les 6-11 ans
- Un accueil pour les collégiens (11-15 ans).
- Des séjours pourront être proposés pendant les vacances scolaires pour les primaires et les collégiens

Inscription administrative

Le dossier d'inscription comprend plusieurs éléments.

- La fiche d'information sur la famille (une par famille).
- La fiche d'information sur l'enfant/le jeune (une par individu, **faire autant d'impressions que nécessaire**).
- La fiche d'autorisation et de décharge (une par individu, **faire autant d'impressions que nécessaire**).
- La fiche sanitaire (une par enfant, à remplir à l'aide du carnet de santé, **faire autant d'impressions que nécessaire**).

Documents à joindre au dossier pour inscrire votre enfant au Pôle animation :

- **Numéro d'Allocataire CAF** (*Vous en possédez un même si vous ne percevez pas d'allocations*)
- **Attestation de Quotient familial** ou Photocopie complète de votre dernier avis d'imposition - *Uniquement si vous ne connaissez pas votre Quotient familial*
- **Photocopie du carnet de vaccination de l'enfant (et vaccins à jours)**
- **Attestation d'assurance extra-scolaire de l'enfant**

Un **certificat médical** pourra être demandé si votre enfant est inscrit à une activité spécifique.
Pour les **collégiens**, certaines activités aquatiques peuvent nécessiter un **brevet de natation**.

MERCI DE NE RIEN AGRAFER

2

Comment s'inscrire ?

Remplissez et complétez ce dossier ainsi que la fiche d'inscription de l'accueil souhaité (précisant les jours d'inscription) et présentez-vous avec **tous les documents** aux permanences du Pôle animation.
Le règlement sera effectué pendant l'entretien, sans un mode de règlement l'entretien ne pourra avoir lieu.

Horaires des permanences du Pôle Animation :

- Le Lundi de 9h à 11h30
- Le Mardi de 17h à 20h
- Le Mercredi de 14h à 19h30
- *Dernière minute* : tous les jours de 18h à 20h la dernière semaine avant les vacances scolaires

Permanence téléphonique le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h à 17h et le Mercredi de 11h à 12h.

ATTENTION :

L'inscription constitue un engagement ferme de la part des familles, elle ne peut être annulée quels qu'en soient les délais.
Nos places étant limitées, nous sommes amenés, à chaque période, à refuser des demandes en fonction des réservations effectuées.
Aucun remboursement ne sera versé en cas d'annulation d'une réservation déjà réglée.

Au-delà des formalités administratives d'inscriptions, la directrice du Pôle Animation est disponible pour vous recevoir lors des permanences du Pôle Animation.

Fiche Famille

NOM DE LA FAMILLE :

✉ ADRESSE :

☎ TELEPHONE FIXE : PORTABLE :

@ E-MAIL :

N° ALLOCATAIRE CAF :

NOM & N° ASSURANCE RESP. CIVILE :

COMPOSITION DU FOYER DANS LEQUEL VIT L'ENFANT/L'ADOLESCENT :

PERE

NOM : PRENOM :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

☎ TELEPHONE TRAVAIL : PORTABLE :

N° SECURITE SOCIALE :

SIUATION FAMILIALE :

3

MERE

NOM : PRENOM :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

☎ TELEPHONE TRAVAIL : PORTABLE :

N° SECURITE SOCIALE :

SIUATION FAMILIALE :

AUTRES PERSONNES COMPOSANT LE FOYER :

NOM, PRENOM : LIEN DE PARENTE :

NOM, PRENOM : LIEN DE PARENTE :

NOM, PRENOM : LIEN DE PARENTE :

Photo

Obligatoire

Fiche Individu

Imprimez autant de pages que nécessaire,
Soit 1 par enfant.



Idem pour la fiche SANITAIRE

Enfant n°

INFORMATIONS SUR L'ENFANT/L'ADOLESCENT.

NOM : PRENOM : Sexe :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

CLASSE : PROFESSEUR PRINCIPAL : Mr- Mme

REGIME SPECIFIQUE : SANS PORC SANS VIANDE

Liste des personnes autorisées à chercher l'enfant/le jeune (autre que les parents) :

NOM, PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE :

Ou :

Personne à joindre en cas d'urgence

NOM, PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE :

Ou :

Personne à joindre en cas d'urgence

PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE :

Ou :

Personne à joindre en cas d'urgence

NOM, PRENOM : LIEN AVEC LA FAMILLE :

Ou :

Personne à joindre en cas d'urgence

Liste des personnes NON AUTORISEES à chercher l'enfant/le jeune :

NOM, PRENOM : NOM, PRENOM :

~ ENGAGEMENT PERSONNEL DE L'ENFANT/DU JEUNE ~

Je soussigné : _____

M'engage à respecter les autres participants, les animateurs, le règlement et le matériel.

Date : _____

Signature :



REGLEMENT/AUTORISATIONS



- Les parents autorisent l'équipe de direction à prendre les mesures d'urgences en cas d'accident impliquant l'enfant où pour tout besoin de soins urgents.
- Les parents s'engagent à payer d'avance la participation aux activités. L'inscription n'est enregistrée qu'une fois la participation réglée.
- **En cas de désistement la période réservée sera due par les parents. L'inscription constitue un engagement, elle ne peut être annulée.**
- Les parents autorisent leurs enfants à participer à toutes les activités proposées par le Pôle Animation.
- J'autorise Je n'autorise pas les membres de l'équipe d'animation à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement dans le cadre de sorties en groupe.
- J'autorise Je n'autorise pas les membres de l'équipe d'animation à transporter ou faire transporter mon enfant dans le cadre de sorties (ou séjours) en groupe.
- J'autorise Je n'autorise pas l'équipe d'animation à prendre des photos et/ou filmer mes enfants dans le cadre de projets spécifiques. Ces éléments pourront apparaître dans le journal de quartier (ARES Flash) et/ou sur le site de l'Ares.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison : OUI NON

Concernant l'accueil des maternelles/primaires (4 à 11 ans)

- Il est interdit de déposer ses enfants sur le parking ou dans le hall de l'ARES : les parents déposent et récupèrent obligatoirement leurs enfants auprès des animateurs du pôle Animation.
- Les mercredis : aucun départ ne sera possible avant 17h.
- Les soirs : Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h30, après le temps d'activité. Les parents qui le souhaitent peuvent participer à ce temps.
- Durant les vacances : l'Accueil de Loisirs fonctionne de 7h45 à 18h15. Les parents ne peuvent pas amener ou rechercher leurs enfants pendant les temps d'activités (entre 9h00 et 11h45 et entre 14h15 et 17h.)

Concernant l'accueil des collégiens (11 à 15 ans)

Travail sur l'autonomie au Secteur Collégiens :

Notre option pédagogique est de permettre aux jeunes de développer et favoriser leur autonomie. En leur faisant confiance et en les responsabilisant, nous estimons qu'ils seront en capacité de réagir en conséquence. Nous prévoyons notamment de leur donner la possibilité de ne pas être sous la surveillance permanente des animateurs lors des sorties ludiques (parcs d'attractions, piscines, visites de musées...) et d'évoluer dans les lieux en petits groupes d'amis. Bien entendu, les animateurs mettront en place des dispositifs assurant la sécurité des jeunes : horaires et point de ralliement, vérification régulière du respect des consignes. De plus, les jeunes qui le souhaitent peuvent rester avec les animateurs.

Arrivée et départ des jeunes au projet périscolaire collégiens :

- Les collégiens se rendent seuls à l'ARES à l'issue de leur journée de cours. L'ARES ne pourra être tenue responsable si le jeune ne se présente pas dans nos locaux malgré le fait d'y être inscrit. Un récapitulatif des présences hebdomadaires peut être envoyé par mail à la famille sur demande.
- Les jeunes ne sont pas autorisés à utiliser leur téléphone portable pendant les temps d'animation (ou de devoirs), y compris pour communiquer avec leurs parents. En cas d'urgence, merci de téléphoner directement à l'ARES et de demander la directrice du pôle Animation : Laëtitia Demoineret ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante : poleanimation@ares-actif.fr
- Je souhaite recevoir un récapitulatif des présences de mon enfant: OUI NON

Je certifie l'exactitude des informations données ci-dessus et déclare avoir pris connaissance et accepter les tarifs et le règlement intérieur.

Date et Signature des parents responsables :

Lu et approuvé :

Décharge

Maternelles/Primaires/Collégiens.

Un certificat médical pourra être obligatoire pour une activité spécifique, il vous sera demandé au moment de l'inscription.

Je soussigné(e), Madame / Mademoiselle / Monsieur
responsable légal de l'enfant
atteste inscrire en ce jour mon fils ou ma fille au pôle Animation de l'ARES sans présenter de certificat médical d'aptitude au sport et à la vie en collectivité malgré les préconisations de la structure d'accueil.

Je m'engage, en toute conscience des risques encourus sur sa santé suite aux mises en garde énoncées, à décharger le pôle Animation de l'ARES de toutes responsabilités en cas de dommages subis sans aucune exception ni réserve ou d'accident de quelque nature que ce soit et à assumer seul(e) les conséquences de mon choix.

Date :

Signature : (mention lu et approuvée)

Tarifs Maternels-Primaires / Mercredi - Vacances scolaires & soirs 2017 - 2018

Tranches tarifaires		Accueil de Loisirs				Périscolaire
Quotient familial *	Tarifs	Une journée mercredi (sans repas)	Une journée vacances (sans repas)	Repas de midi	Séjour	Prix par soir
0 à 189€	A	2,47 €	3,85 €	4,50 €	Le tarif varie en fonction de l'activité et du lieu du séjour.	2,96 €
de 190 à 374€	B	3,63 €	5,65 €	4,78 €		2,96 €
de 375 à 564€	C	5,22 €	8,13 €	5,07 €		2,96 €
de 565 à 749€	D	6,03 €	9,38 €	5,35 €		3,27 €
de 750 à 934 €	E	6,86 €	10,68 €	5,64 €		3,58 €
de 935 à 1124 €	F	8,13 €	12,66 €	5,92 €		3,93 €
1125 à 1309 €	G	10,10 €	15,71 €	6,21 €		4,35 €
plus de 1310 €	H	13,30 €	20,70 €	6,50 €		5,14 €

Tarifs Collégiens / Vacances scolaires & soirs 2017 - 2018

Tranches tarifaires		Vacances scolaires				Périscolaire	
Quotient familial *	Tarifs	Une journée de vacances (sans repas)	Repas de midi	Matin	Après-midi	Séjour	Tarif soirs (hors vacances scolaires) à l'année
de 0 à 189€	A	2,72 €	4,50 €	0,91 €	1,81 €	Le tarif varie en fonction de l'activité et du lieu du séjour.	5,00 €
de 190 à 374€	B	3,98 €	4,78 €	1,33 €	2,65 €		
de 375 à 564€	C	5,77 €	5,07 €	1,92 €	3,85 €		
de 565 à 749€	D	6,70 €	5,35 €	2,23 €	4,47 €		
de 750 à 934 €	E	7,61 €	5,64 €	2,54 €	5,07 €		
de 935 à 1124 €	F	8,99 €	5,92 €	3,00 €	5,99 €		
1125 à 1309 €	G	11,19 €	6,21 €	3,73 €	7,46 €		
plus de 1310 €	H	14,69 €	6,50 €	4,90 €	9,79 €		

Attention : des suppléments s'appliquent si vous habitez hors Strasbourg :

Pour une journée	1,50 €
Pour une journée avec repas	3 €
Pour une sortie à la journée	4 €

* Calculez votre Quotient familial :

$[(\text{Ressources Brutes déclarées}/12) + (\text{Prestations familiales})] / \text{nombre de parts}$

Attestation

Pour les personnes ne souhaitant pas fournir de justificatif de revenus.

Mr.....

Mme

- Ne souhaite pas fournir de justificatif de revenus
- Atteste se trouver dans la tranche maximale (H : plus de 1310€ de quotient familial)

Accepte que le montant maximal soit appliqué pour les inscriptions au Pôle Animation.

8

Lu et approuvé

Date :

Signature :

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRE, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....